

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit **Plastikol 1 S**

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10413/6

Emploi de la substance / de la préparation Étanchement de bitume

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s
4 rue de Mulhouse
Boîte Postale 27
F-68180 Horbourg-Wihr
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80
Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s
Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description : Préparation à base de bitumes, de solvants et d'additifs.

Composants dangereux :

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène, mélange d'isomères, pur ☒ Xn, ☒ Xi; R 10-20/21-38	10 - 20%
CAS: 64742-47-8	Distillates (pétroleum),hydrotreated light ☒ Xn, ☒ N; R 10-51/53-65-66-67	10 - 20%
CAS: 64742-82-1 EINECS: 265-185-4	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré ☒ Xn, ☒ N; R 10-51/53-65-66-67	2 - 5%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xn Nocif

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 10 Inflammable.

R 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol 1 S

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation :

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Indications destinées au médecin :**Les symptômes suivants peuvent apparaître :**

Migraine

Vertiges

Nausées

Etourdissement

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Monoxyde de carbone (CO)

Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications:

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol 1 S

(suite de la page 2)

Mesures pour la protection de l'environnement :

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, la canalisation ou la terre.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

Manipulation :
Précautions à prendre pour la manipulation:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No CAS Désignation de la substance % Type	
Valeur Unité	
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur	
VME ()	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
1317-65-3 FILLER CALCAIRE	
VME ()	10 mg/m ³

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol 1 S

(suite de la page 3)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	Pâteuse
Couleur :	noir
Odeur :	aromatique

Changement d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	137-200°C

Point d'inflammation:	25°C (DIN ISO 2592)
------------------------------	---------------------

Température d'inflammation :	ca.240°C
-------------------------------------	----------

Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---------------------------	--

Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
-----------------------------	--

Limites d'explosion:	
inférieure :	0,6 Vol %
supérieure :	8,0 Vol %

Pression de vapeur à 20°C:	4,0 hPa (DIN 51640)
-----------------------------------	---------------------

Densité à 20°C:	1,11 g/cm ³ (DIN 51757)
------------------------	------------------------------------

Masse volumique:	Non applicable.
-------------------------	-----------------

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol 1 S

(suite de la page 4)

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : insoluble

valeur du pH:

Non applicable.

Viscosité :**dynamique à 20°C:** 500 mPas (DIN 53019)**cinématique à 40°C:** >7,0 mm²/s (DIN ISO 2431)**Teneur en solvants:****Solvants organiques:** 32,9 %**Indications complémentaires**

Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation**Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	Type	Valeur	Espèce
64742-93-4 Bitumen			
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)	
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur			
Oral	LD50	4300 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (rbt)	
Inhalatoire	LC50/4 h	29 mg/l (rat)	
1317-65-3 FILLER CALCAIRE			
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)	
64742-47-8 Distillates (pétrole),hydrotreated light			
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rabbit)	
Inhalatoire	LC50/4 h	> 5 mg/l (rat)	
64742-82-1 naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré			
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (rat)	

Effet primaire d'irritation :**de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet d'irritation.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol 1 S

(suite de la page 5)

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :
Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Effets écotoxiques :
Toxicité aquatique :

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
--------------	----------------------	---------	------------

64742-47-8 Distillates (petroleum),hydrotreated light			
---	--	--	--

IC50/72h	< 10 mg/l (Alge)
----------	------------------

LC50/96h	< 10 mg/l (fish)
----------	------------------

Remarque :

Le produit renferme des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.
Nocif pour les poissons.

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :
Recommandation :

Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Code déchet :

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

Emballages non nettoyés :
Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

-

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer :

-

(suite page 7)

F

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol 1 S

(suite de la page 6)

Marine Polluant:	Non
Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :	
	
Classe ICAO/IATA :	3
No ID UN :	1999
Label	3
Groupe d'emballage :	III
Désignation technique exacte :	TARS, LIQUID

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

xylène, mélange d'isomères, pur

Phrases R :

10 Inflammable.

20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S :

23 Ne pas respirer la vapeur.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

27 Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol 1 S

(suite de la page 7)

Phrases R importantes:

- 10 Inflammable.
- 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- 38 Irritant pour la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit**Contact :** Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F